Legal Aid Manitoba
L'Aide Juridique du Manitoba

Trentième rapport annuel

31 mars 2002

104-04426/

Rapport annuel de la Société d'aide juridique du Manitoba

2002

TRENTIÈME RAPPORT ANNUEL

DE LA SOCIÉTÉ D'AIDE JURIDIQUE DU MANITOBA

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

Monsieur Gord Mackintosh
Ministre de la Justice
Palais législatif, bureau 104
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le trentième rapport annuel de la Société d'aide juridique du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à l'article 28 de la *Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba*.

Le rapport comprend des données statistiques détaillées sur notre clientèle, les causes dont nous nous sommes occupés et nos coûts. Le rapport du vérificateur provincial et nos états financiers y sont annexés. Y sont également joints l'état vérifié de la rémunération des administrateurs et des employés, ainsi que l'état des débours et des honoraires des avocats de cabinets privés excédant 50 000 $, conformément aux articles 2 et 4 de la *Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon plus profond respect.

Le président
du conseil d'administration,

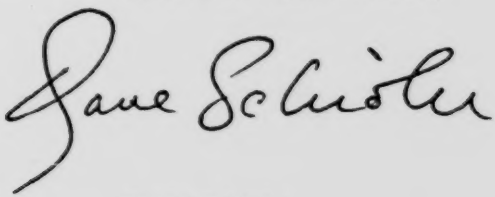

David Schioler

TABLE DES MATIÈRES

Titre	Page
Rapport du directeur exécutif	4
Le centre chargé des questions juridiques d'intérêt public (2001-2002)	8
Le Bureau du droit de la famille	10
Le Bureau d'aide juridique spécialisé dans la protection de la jeunesse	11
Le Centre de consultations ouvertes	12
Le Bureau du droit pénal	13
Le Bureau d'aide juridique du Centre autochtone	14
Le Centre communautaire d'aide juridique de la région de l'Ouest	15
Le Centre communautaire d'aide juridique de la région des Parcs	16
Le Centre communautaire d'aide juridique des régions du Nord	18
Le Centre communautaire d'aide juridique de Thompson	19
Detailed Statistical Information:	
– Legal Aid Activity by Area	20
– Analysis of Certificates Issued (criminal adult)	22
– Analysis of Certificates Issued (criminal youth)	24
– Analysis of Certificates Issued (civil)	26
– Analysis of Completed Cases by Types of Cases (criminal adult)	28
– Analysis of Completed Cases by Types of Cases (criminal youth)	30
– Analysis of Completed Cases by Types of Cases (civil)	32
– Legal Aid Fees and Disbursements by Area	34
– Duty Counsel Fees and Disbursements (private bar)	35
Responsibility for Financial Reporting	36
Auditor's Report	37
Supplementary Financial Information Prepared in Accordance with The Public Sector Compensation Disclosure Act	50

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

L'exercice qui vient de s'écouler a été marqué par des changements incessants à la Société d'aide juridique du Manitoba. Ces changements nous mettent au défi d'assurer, avec les ressources limitées dont nous disposons, la meilleure protection juridique au plus grand nombre possible de Manitobains. Pour ce faire, nous devons être à l'affût des changements qui se produisent dans notre société, nous tenir au courant des tendances nouvelles et toujours tenter d'aller de l'avant. La Société d'aide juridique du Manitoba continue d'offrir la meilleure protection, aussi solide que globale, aux gens qui ne peuvent se permettre de recourir aux services d'un avocat. La Société d'aide juridique du Manitoba doit respecter un certain budget. Or, la demande de services ne cesse d'augmenter. À ce sujet, la Société d'aide juridique du Manitoba a dû se préparer à faire face aux pressions causées par les demandes croissantes d'aide. Les Manitobains sont de plus en plus nombreux à bénéficier des services d'aide juridique. Les avocats privés qui acceptent de travailler pour l'aide juridique se font de plus en plus rares, et nous devons faire face à cette situation. La tâche du personnel ne cesse de s'alourdir.

Je tiens à remercier le personnel d'accueil de la Société d'aide juridique, ainsi que le personnel de soutien et le personnel juridique pour le travail extraordinaire qu'ils accomplissent. Je connais en effet très bien les pressions qu'exercent sur eux les exigences de notre système juridique. Ils se sont montrés à la hauteur des défis qui nous sont posés, ce qui a permis à notre organisme de s'améliorer et d'être plus efficace.

Voici quelques changements importants qu'a connus la Société d'aide juridique du Manitoba :

1. Retenue : les honoraires relatifs aux causes criminelles sont toujours assujettis à une retenue de 5 p. 100. Le conseil d'administration et la direction de la Société d'aide juridique visent toujours à éliminer complètement cette retenue.

2. Initiative de collaboration entre avocats : La Société d'aide juridique mène actuellement une nouvelle initiative dite de collaboration entre avocats.

   La collaboration entre avocats s'applique aux causes de droit de la famille et ne suit pas la procédure traditionnelle qui est parfois accablée de clients en colère, d'avocats agressifs, de frais élevés et d'un système rigide assorti de contestations qui s'éternisent des années durant. Ce processus fait appel à des techniques de règlement des conflits (médiation) pour tenter d'aboutir à un règlement qui rend la cause moins onéreuse. Nous recourrons à un groupe d'avocats tant internes que privés.

   Dans le cadre de cet exercice, les clients et leur avocat tentent, au cours d'une série de réunions mixtes, d'acheminer le dossier vers un règlement. Ce processus est axé sur le règlement, et les ententes conclues prennent finalement la forme d'une ordonnance de la cour.

   La Société d'aide juridique du Manitoba entrevoit également cette initiative

comme un moyen qui amènera les avocats privés à accepter de nouveau des mandats de droit familial.

La collaboration entre avocats suscite un intérêt croissant dans plusieurs centres ruraux du Manitoba.

La Société d'aide juridique du Manitoba est fière d'être l'auteur du premier plan au Canada qui consiste à étendre la mise en œuvre du programme de collaboration entre avocats aux causes de droit de la famille.

3. La Société d'aide juridique a réussi à bénéficier de deux projets financés par le ministère de la Justice fédéral :

a) la création d'un projet d'avocats de service offrant une gamme complète de services dans les causes de protection de la jeunesse : ce projet est mené conjointement par Justice Canada et la Société d'aide juridique du Manitoba. La Société d'aide juridique du Manitoba assurera un service complet d'avocat de service pour les tribunaux des services à l'enfant et à la famille à Winnipeg. Toutes les parties qui se présentent pour une première comparution se verront offrir les services d'un avocat de service. Il ne sera pas possible de choisir son avocat à cette étape, sauf en cas de conflits. L'avocat de service se chargera de tous les dossiers et assurera la représentation jusqu'à l'étape préalable au procès.

Si une affaire doit faire l'objet d'un procès, le client pourra choisir son avocat.

Nous croyons que ce projet comportera plusieurs avantages pour le système : accélération des procédures judiciaires, meilleure participation des parents au processus, réduction ou contrôle du coût, intervention précoce de l'avocat, résolution plus hâtive des causes et diminution du nombre de parents ou de familles non représentées.

b) Travaux spécialisés dans le domaine de l'immigration et des réfugiés : On exige un Formulaire de renseignements personnels (FRP) très détaillé qui décrive de manière très précise l'expérience du candidat dans son pays d'origine. Cette activité demande beaucoup de temps, ce qui rend la prestation de services juridiques pour des demandeurs réfugiés peu alléchante pour les avocats, et la Société d'aide juridique se heurte à des difficultés considérables pour maintenir un groupe actif d'avocats qui s'occupe des questions de réfugiés. Ce projet, qui a pour but de faire préparer le FRP par un technicien juridique, devrait être source d'économies.

4. *Amicus curiae :* La Société d'aide juridique a commencé à assurer le financement des affectations amicus curiae en 1994 à titre de faveur au tribunal pour une période d'un an quand il n'y en avait pas beaucoup. Cette pratique s'est poursuivie au delà de cette année-là sans qu'aucun financement supplémentaire ne soit fourni. En raison du nombre sans cesse croissant d'affectations au cours des dernières années et sur recommandation de la direction, le conseil d'administration de la Société d'aide juridique du Manitoba lors de son assemblée du 31 mars 2001, a décidé de mettre fin à ce service . Un service restreint est accordé dans certaines causes qui y sont

admissibles en vertu du paragraphe 2 de l'article 34 de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille du Manitoba.*

5. Poursuite de la fusion de bureaux : Au point de jonction entre la fin de l'exercice précédent et le début du nouveau, nous avons regroupé notre bureau de Broadway (adultes et adolescents) avec le Centre des procès criminels en un seul local qui porte maintenant le nom de Bureau du droit pénal. Ce Bureau se trouve dans de nouveaux locaux, faciles d'accès pour les clients et à proximité des tribunaux. Ce bureau s'occupe de toutes les affaires pénales, et ce, depuis l'intervention de l'avocat de service au départ jusqu'à l'étape du procès.

   La phase finale de la fusion des bureaux aura lieu au cours du prochain exercice, et comportera la fusion du Bureau spécialisé dans la protection de la jeunesse avec le Bureau du droit de la famille. Ceci mettra fin à l'initiative de fusion des bureaux.

6. Cours de formation pour les techniciens juridiques : Afin d'améliorer l'efficacité de nos techniciens juridiques, nous leur avons offert un cours de formation intensive pour perfectionner les compétences qu'ils possèdent déjà et pour qu'ils deviennent des équipiers plus efficaces au sein du bureau. Ce programme de trois jours, conçu par l'Association d'éducation juridique communautaire, a remporté un franc succès. Les techniciens juridiques travailleront désormais en tant que membres de l'équipe à part entière, chacun d'eux avec un groupe d'avocats.

7. Nouveaux membres du Conseil : À compter du 1er avril 2001, la Société d'aide juridique a remplacé cinq des membres de son Conseil par cinq nouveaux. Les membres du Conseil dont le mandat expirait alors étaient : Roger Kane, John Atamanchuk, Joan Harris, Corinne Armbruster et Bill Malcolm. Ils ont été remplacés par Bill Armstrong, Grace Buhr, Marlene Campbell, George Muswaggon et Diane Dzydz.

8. Clinique des femmes : En juin 2001, le ministre de la Justice a demandé à la Société d'aide juridique d'envisager la création d'une clinique des femmes. Il fut convenu qu'une clinique des femmes était nécessaire et qu'elle contribuerait à répondre aux besoins des femmes et des enfants engagés dans le système juridique. Le directeur exécutif de la Société d'aide juridique préside les réunions d'un comité de mise en œuvre. Les personnes qui y participent comptent des bénévoles du cabinet du Ministre, du service des poursuites, du tribunal des services judiciaires, du droit de la famille, de l'aide juridique et de plusieurs ONG de la collectivité. Depuis sa première réunion, le nombre de membres a augmenté et chacun d'entre eux entrevoit avec enthousiasme la création de cette clinique au Manitoba.

9. La Société d'aide juridique du Manitoba est toujours aux prises avec la « disparition » des avocats privés qui acceptent les mandats d'aide juridique. Le groupe actif d'avocats a diminué de 42 p. 100 au cours des dix dernières années. Cette situation vient donc alourdir encore le fardeau et les exigences qui pèsent sur les avocats permanents.

La demande pour les services continue d'augmenter. Nous sommes près d'une situation de crise quant à la prestation des services d'aide juridique par l'intermédiaire des avocats privés. La Société d'aide juridique du Manitoba dépend des avocats privés pour assurer de 58 à 60 p. 100 de tous les mandats. Ce problème fait l'objet d'un examen constant.

En outre, la demande et la hausse des déboursements ont beaucoup augmenté, tant pour les causes familiales que pénales. Les causes sont de plus en plus longues à défendre, et les clients se montrent plus exigeants.

Dans le domaine du droit pénal, en raison de la politique de tolérance zéro et des inculpations multiples qui pèsent sur de nombreux coaccusés, il nous est extrêmement difficile de convaincre des avocats privés d'accepter ces causes interminables qui demandent beaucoup de temps, d'autant plus face au nombre de plus en plus restreint d'avocats privés qui acceptent des causes d'aide juridique.

Notre tarif demeure le plus bas au Canada. Avec un tarif forfaitaire de 48 $ l'heure, les avocats travaillent de moins en moins pour l'aide juridique, car ils ne peuvent se le permettre, économiquement parlant.Il faut augmenter le financement pour compenser certaines de ces demandes croissantes et pour que notre tarif atteigne au moins la moyenne payée par d'autres programmes d'aide juridique au Canada.

Sommaire :

Même avec l'évolution qui s'est produite au cours du dernier exercice, et face à l'augmentation des demandes de service qui nous contraignent à faire plus avec moins, la Société d'aide juridique du Manitoba a réussi à relever la plupart des défis qui nous sont posés. Nous continuons de nous efforcer de respecter notre énoncé de mission, à savoir que la Société d'aide juridique s'engage à assurer à tous les Manitobains un accès égal à la justice. Nous comptons être à la hauteur de la situation au cours du prochain exercice également.

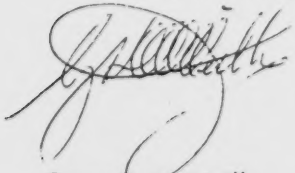

Gerry K. McNeilly
Executive Director

LE CENTRE CHARGÉ DES QUESTIONS JURIDIQUES D'INTÉRÊT PUBLIC (2001-2002)

Le mandat du Centre chargé des questions juridiques d'intérêt public est de représenter les groupes et les organisations dans les affaires qui présentent un intérêt pour le public en général ou pour les personnes à faible revenu. Le Centre accepte aussi de représenter des particuliers quand leur cause est une cause type qui soulève des points importants pour le public et qui a des incidences sur une grande variété de personnes. Afin d'optimiser son service, le Centre a un portefeuille varié de causes et de projets et s'intéresse particulièrement aux droits à l'égalité, aux affaires autochtones, à l'assistance sociale et aux services publics, et à la protection des consommateurs.

Le Centre a amorcé plusieurs nouvelles actions types et a continué de tenter de relever plusieurs défis. Les droits d'adoption pour les couples homosexuels ont été revendiqués devant la Cour du Banc de la Reine au nom de quatre familles à qui l'on a refusé l'égalité des droits en vertu du droit législatif du Manitoba. À la fin de l'exercice, le Procureur général a annoncé qu'un projet de loi serait déposé pour résoudre cette question et confirmer l'égalité des droits pour les couples homosexuels en matière d'adoption. Le Centre a également accepté une action type importante concernant les droits, ancestraux ou issus de traités, concernant les terres et les ressources au Manitoba, dont les détails ne sont pas encore publics au moment de passer sous presse. Le rapport de l'an prochain fournira toutes les précisions voulues.

En décembre 2001, la Cour suprême du Canada a entendu l'appel du Centre au nom des détenus des pénitenciers fédéraux qui réclament un droit de vote en vertu de la *Loi électorale du Canada*. Ce litige (échelonné sur plusieurs phases) remonte aux années 1980 et la décision de la Cour répondra peut-être enfin de manière définitive à la question du droit de vote des prisonniers. Au moment de passer sous presse, la décision était encore en délibéré.

Toujours en décembre, la Cour fédérale du Canada a conclu un procès historique, *George Harris c. le ministre du Revenu national*, dans lequel un contribuable a contesté une décision anticipée qui permettait à une fiducie d'un milliard de dollars de quitter le Canada sans payer d'impôt sur le gain en capital. La cour n'avait jamais été saisie d'une poursuite par un contribuable qui portait sur les affaires d'un autre contribuable. Dans son jugement, la Cour n'a trouvé aucune preuve de mauvaise foi et a refusé d'annuler la décision, mais le juge de première instance a critiqué la manière dont Revenu Canada avait traité cette décision et a félicité le demandeur du service qu'il a rendu au public en intentant cette poursuite. Le gouvernement a été sommé de payer les frais du Centre.

Le Centre a défendu activement les droits des consommateurs de services publics. Pendant plus de cinq ans, le Centre a travaillé au nom des Premières nations du Nord pour régler la question des services de télécommunications inférieurs aux normes fournis par la Société de téléphone du Manitoba. Ces efforts se sont avérés fructueux en décembre 2001, lorsque le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

a enjoint la Société de téléphone du Manitoba de faire partie avec les Premières nations MKO d'un comité consultatif chargé de répondre aux besoins actuels et futurs des utilisateurs de services de télécommunications dans le Nord. La décision du CRTC d'exiger la création d'un comité consultatif pour la création de capital fixe marque une première pour la Commission et fait l'objet d'une surveillance étroite de la part des joueurs de l'industrie. Le Centre a également représenté les personnes âgées et les consommateurs devant la Régie des services publics du Manitoba pour des questions d'hydro-électricité et d'assurance gouvernementale.

Plusieurs autres causes importantes ont suivi leur cours, dont la réglementation des piles à gaz sulfureux dans les champs de pétrole du Manitoba, la contestation constitutionnelle des dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi,* les restrictions à l'attribution de licences aux médecins diplômés à l'étranger, les évaluations foncières excessives de modestes maisons du North End de Winnipeg, et le traitement médical des prisonniers héroïnomanes. Plusieurs revendications importantes des peuples autochtones se sont poursuivies sous la forme de négociations de règlement.

La Fondation manitobaine du droit a continué de nous fournir un financement de base. Outre ce financement, les recettes d'autofinancement, dont le recouvrement des coûts, les montants adjugés par la cour et les dons de membres du Barreau du Manitoba dans le cadre du *Pro Bono* Public Interest Project, ont dépassé 310 000 $. Dans le cadre du projet *Pro Bono,* plusieurs avocats ont accepté des causes types en renonçant à leurs honoraires, ont fait don des montants reçus de l'Aide juridique ou ont fait des dons en espèces. À la réunion du milieu de l'hiver du Barreau, le juge en chef Richard Scott a remis le prix de mérite *Pro Bono* à Norm Cuddy de Scurfield Tapper Cuddy pour son importante contribution à titre d'avocat plaidant dans la cause fiscale *Harris.* Ainsi, le Centre a continué de produire un revenu substantiel et à faire don de certains services, ce qui a permis de représenter l'intérêt public en justice dans une variété de causes sans grever outre mesure le budget général de l'Aide juridique.

Le travail du Centre pour le compte de ses clients implique inévitablement, de temps à autre, un rapport d'opposition avec le gouvernement, et le maintien de son indépendance financière est donc vital. Ce « principe d'indépendance » est reconnu et défendu par le conseil d'administration de l'Aide juridique, le Barreau et le Procureur général depuis de nombreuses années. Sans la représentation déterminée et efficace du Centre sur ces délicates questions juridiques d'intérêt public, certaines voix ne réussiraient tout simplement pas à se faire entendre par les cours, les tribunaux et les législatures.

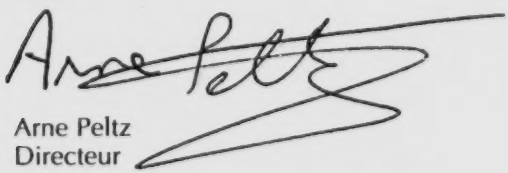

Arne Peltz
Directeur

LE BUREAU DU DROIT DE LA FAMILLE

Le Bureau du droit de la famille et le Bureau du droit des pauvres étaient autrefois tous deux situés au 294, avenue Portage, bureau 308, à Winnipeg. Gil Clifford était l'avocat en chef du Bureau du droit de la famille et Cathy Sherman l'avocate en chef du Bureau du droit des pauvres.

Depuis le 17 décembre 2001, Gil Clifford a été promu au poste de directeur des opérations, des services à la clientèle et de sous-directeur adjoint. Ainsi, le Bureau du droit de la famille et le Bureau du droit des pauvres ont été fusionnés en un seul bureau, le Bureau du droit de la famille, dont Cathy Sherman est l'avocate en chef.

Notre personnel est composé de 11 avocats, de deux techniciens juridiques, de huit secrétaires et d'un stagiaire en droit. Neuf des avocats exercent surtout le droit familial, et les deux autres surtout le droit des pauvres. Le droit familial comprend tous les types de causes dans ce domaine, telles que divorces, séparations et mesures de redressement provisoires. Plusieurs de nos avocats spécialisés en droit de la famille ont commencé à recourir à la collaboration entre avocats pour résoudre des problèmes par la voie de négociations à la satisfaction des parties plutôt qu'en recourant aux tribunaux.

Le droit des pauvres a trait à l'aide sociale, au Régime de pensions du Canada, aux réclamations auprès de la Société d'assurance publique du Manitoba, à l'indemnisation des accidents du travail, à l'assurance-invalidité privée, aux litiges entre débiteurs et créanciers, à la location à usage d'habitation, et à d'autres affaires civiles.

En outre, le Bureau du droit de la famille s'occupe de causes relatives à la santé mentale, et nous sommes intervenus dans le circuit des tribunaux pénaux itinérants de Steinbach et Lundar.

La prestation de services relatifs au droit de la famille se fait surtout par la voie de mandats. En ce qui concerne le droit des pauvres, nous procédons surtout par équivalents de mandats, par dossiers informels et par consultations ouvertes.

Le Bureau du droit de la famille offre des services d'avocats de service à la maison pour femmes battues de Osborne, au programme d'intervention dans les cas de violence familiale, et aux établissements psychiatriques tels que les hôpitaux locaux et le Centre de santé mentale de Selkirk.

Nous offrons également des services de vulgarisation juridique en présentant des exposés à un vaste éventail de groupes et d'organismes. En outre, nous considérons notre participation aux activités de réforme du droit, de politiques sociales et d'intérêt public comme des éléments essentiels de la prestation de nos services.

En avril 2002, nos circuits de tribunaux pénaux itinérants ont été transférés au Bureau du droit pénal. À compter du 2 juillet 2002, nous

embaucherons deux avocats contractuels et un employé de soutien à mi-temps. De plus, nous aurons deux stagiaires en 2002-2003, et un étudiant d'été en 2002. Ces initiatives nous permettront d'accroître notre volume de causes en droit de la famille et en droit des pauvres

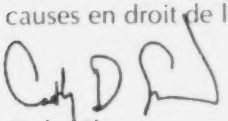

Cathy Sherman
Avocate en chef

LE BUREAU D'AIDE JURIDIQUE SPÉCIALISÉ DANS LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Le Bureau d'aide juridique spécialisé dans la protection de la jeunesse est désormais situé au 294, avenue Portage, bureau 416, à Winnipeg. Nous aidons les Manitobains qui ont besoin des services d'un avocat dans les affaires qui touchent à l'aide sociale à l'enfance.

Au cours du dernier exercice, nous avons eu des mandats touchant à l'aide sociale à l'enfance et au droit de la famille. Nous fournissons des avocats de service deux matins et un après-midi par semaine pour les premières comparutions au tribunal de protection de la jeunesse de Winnipeg, ainsi que deux matins par mois pour les premières comparutions au tribunal de protection de la jeunesse de Saint-Boniface. Nous prodiguons des conseils informels dans nos bureaux aux enfants qui n'ont pas besoin d'être officiellement représentés, mais à qui un juge, un master ou un organisme d'aide à l'enfance a demandé de parler à un avocat.

Nous avons continué d'offrir des services « sur demande » sept jours par semaine. Nous offrons ces services jusqu'à 22 h. Bien que le volume de travail ne soit pas élevé, ce service nous apporte quand même de nouveaux mandats et nous rend plus accessibles à nos clients existants.

En février de cette année, nous avons lancé une nouvelle initiative pour offrir les services complets d'un avocat de service pour toutes les premières comparutions au tribunal de protection de la jeunesse de Winnipeg. On s'attend à ce que ce service diminue les retards pour les clients de l'aide juridique dans les affaires contestées, et améliore la représentation de manière générale. Grâce à ce renforcement du service, nous gérons maintenant la quasi-totalité des premières comparutions et la majorité des procédures préalables aux procès dans ce domaine.

À l'issue de ce nouveau projet, nous avons ajouté deux avocats, un technicien juridique et une secrétaire. Ce projet de service complet nous permet également d'avoir accès à un groupe de trois travailleurs sociaux indépendants qui offrent des services ponctuels à nos clients, au besoin.

Nous tenons toujours un registre de psychologues et de travailleurs sociaux indépendants qui font des évaluations pour la cour. On nous demande aussi fréquemment de suggérer des services de réadaptation.

Outre nos activités quotidiennes, notre bureau a assuré la représentation de nos clients à de nombreux procès contestés.

Nous continuons d'avoir comme objectif de rendre service à nos clients et de fournir des services juridiques de qualité avec soin et efficacité.

Nous avons continué notre action communautaire en faisant régulièrement des exposés oraux à divers organismes et dans différents établissements apparentés. Nous avons aussi entretenu nos relations suivies avec le cours d'admission au barreau du Barreau du Manitoba et avec la Faculté de droit de l'université. Nous continuons également de servir de ressource à la communauté juridique, plusieurs avocats et organismes faisant appel à nos conseils dans ce domaine du droit.

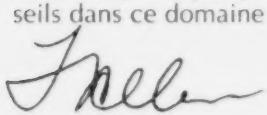

Larry Allen
Avocat en chef

LE CENTRE DE CONSULTATIONS OUVERTES

À Winnipeg, toutes les consultations sans rendez-vous ont lieu au Centre de consultations ouvertes (Drop-In Centre), qui est situé au 294, avenue Portage, bureau 416. Le Centre est ouvert de 13 h 30 à 18 h les mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine.

La charge de travail est répartie également parmi le personnel de tous les bureaux d'aide juridique de Winnipeg. Ce personnel se compose d'avocats, de techniciens juridiques, de stagiaires et de préposés à l'accueil. Tous les jours où le Centre est ouvert, quatre membres du personnel choisis à tour de rôle dans tous les autres bureaux sont de service. Il y a donc, chacun de ces trois après-midi, un avocat, un technicien juridique, un stagiaire et un préposé à l'accueil. La composition du personnel garantit qu'il y aura au moins une personne de service pour répondre à tous les besoins ou demandes possibles, puisque les clients se présentent au Centre de consultations ouvertes pour diverses raisons (p. ex. pour demander conseil, pour obtenir un renseignement, pour remplir les formulaires de l'Aide juridique, etc.)

Bien que la demande soit élevée et le rythme de travail rapide chaque après-midi, le regroupement des centres de consultation sans rendez-vous de Winnipeg à un seul endroit a amélioré la qualité, l'efficacité et la commodité de ce service. Toute personne désireuse d'obtenir des conseils informels de l'Aide juridique du Manitoba à Winnipeg peut les obtenir le jour où elle se présente au Centre.

Gil Clifford
Directeur des opérations

LE BUREAU DU DROIT PÉNAL

Les années 2001 et 2002 ont été marquées par des changements majeurs pour le volet du droit pénal de l'Aide juridique à Winnipeg.

Depuis le début de 2001, on planifiait la fusion de tous les services de droit pénal à Winnipeg. Auparavant, la prestation de services en droit pénal était répartie entre le Centre communautaire d'aide juridique de Broadway, qui comptait dix avocats, et le Centre de droit pénal qui en comptait quatre. Les avocats avaient tendance à se spécialiser dans certains domaines du droit pénal.

Cette fusion avait pour but d'augmenter les économies générales, de diversifier les compétences des avocats, de renforcer l'expérience des stagiaires et de centraliser la gestion.

La fusion s'est concrétisée en janvier 2002, à raison d'un bureau sis au 514, avenue St. Mary's, sous le nom Bureau de droit pénal de l'Aide juridique. Ce bureau a pris de l'expansion et compte désormais 17 avocats, dans des postes permanents ou à durée déterminée. Les avocats sont assistés de trois stagiaires, de deux étudiants d'été, de trois techniciens juridiques et de huit employés de soutien. Le bureau est doté d'un avocat en chef.

Le bureau dessert tous les tribunaux de Winnipeg, et offre des services à tous les niveaux. L'avocat de service dessert le Centre manitobain de la jeunesse, les tribunaux d'admission du Palais de justice, les tribunaux de libération sous caution, les tribunaux de drogues et le tribunal de remise. La plupart des avocats plaident les procès et les appels à tous les échelons de la cour.

Le bureau assure aussi les services d'un avocat de service à divers points de circuit, dont Steinbach, Lundar, Pine Falls, Portage (adolescents), Garden Hill, St. Theresa Point et Fisher Branch. Le bureau dessert également les détenus à l'établissement correctionnel de Headingley et à celui de Stony Mountain, élément de notre pratique en plein essor.

Le bureau dessert aussi des personnes en établissement de santé mentale pour leur prodiguer des conseils d'ordre général et les aider lors de leur comparution devant les tribunaux de la santé mentale.

Le bureau fournit un service de garde permanent sur appel, assuré par des stagiaires et des avocats privés à titre contractuel.

Plusieurs initiatives ont commencé à améliorer l'intégration du bureau et la prestation des services, dont la création d'un Comité des affaires importantes, d'un Comité des précédents, et d'un Comité de la bibliothèque et de l'éducation.

Les initiatives prises dans le passé par des certains avocats qui interviennent dans le cadre de leur horaire personnel a fait avancer la cause de l'aide juridique dans le domaine de l'apport en étudiants et de leur formation.

L'année a déjà été marquée par des défis de taille, chose inévitable dans tout changement. Le bureau a une variété extraordinaire d'expérience et de compétences. Nous avons, au cours du dernier exercice, attiré dans notre bureau de nouveaux avocats dotés de compétences et de talents qui font l'envie de n'importe quel cabinet d'avocats. Fort de cette expérience, de ces compétences, du talent établi et des talents neufs, le bureau est certain de s'acquitter de son mandat qui consiste dans la prestation de services juridiques de qualité dans un climat où la demande des services va croissant.

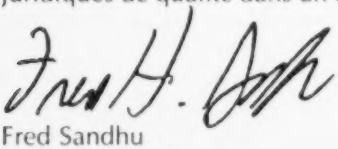

Fred Sandhu
Avocat en chef

LE BUREAU D'AIDE JURIDIQUE DU CENTRE AUTOCHTONE

Le Bureau d'aide juridique du Centre autochtone (Aboriginal Centre) a continué encore cette année de développer son portefeuille de causes qui intéressent particulièrement la population autochtone. Les causes en instance actuellement touchent, entre autres, aux droits des peuples autochtones, aux droits civils, à l'administration des bandes, au statut d'Indien, et à la prestation de services sociaux aux peuples autochtones. L'une de nos causes sera défendue devant la Cour suprême en décembre 2002, et deux autres devant la Cour d'appel fédérale en octobre 2002. Le Centre donne aussi de nombreux conseils au téléphone ou dans le cadre de consultations ouvertes, et constitue un lieu d'accueil pour de nombreux Autochtones qui font une demande d'aide juridique.

Au cours du dernier exercice, le Centre a comblé un poste de technicien juridique qui était vacant depuis plus d'un an. Ceci nous a permis de donner de l'expansion à nos travaux de vulgarisation juridique et de rayonnement communautaire. À ce chapitre, notre personnel s'est occupé de formuler des changements aux lois et politiques d'aide sociale qui seront plus favorables à l'ensemble des Manitobains qui bénéficient d'aide sociale. Nous avons également participé à la restructuration de la prestation des services à l'enfant et à la famille au Manitoba. Cette restructuration augmentera la compétence des organismes des Premières nations qui pourront ainsi offrir des services autorisés dans les régions urbaines de la province, et permettra la création d'un ou plusieurs organismes métis autorisés. Au cours du dernier exercice, nous avons noué des relations de travail avec des organismes tels que la Manitoba Metis Federation et la Société d'habitation et de rénovation du North End pour offrir une formation appropriée sur le plan culturel aux futurs employés du nouvel organisme métis et pour offrir d'autres débouchés sociaux aux délinquants à risque élevé et aux anciens délinquants libérés sous caution, probationnaires ou en libération conditionnelle.

Ces initiatives s'inscrivent dans notre optique générale qui consiste à demander justice pour les Autochtones, et qui consiste entre autres à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la surreprésentation des Autochtones qui

contreviennent à la loi et au coût social qui en résulte, notamment le coût de l'aide juridique.

Nos objectifs pour l'exercice qui s'amorce consistent à ce que nos causes les plus importantes touchent à leur fin, à ce qu'on trouve d'autres sources de financement et de soutien pour les initiatives de rayonnement communautaire et de justice. En même temps, conscients que nous sommes des circonstances financières actuelles de la Société d'aide juridique, notre engagement envers notre organisme consiste à envisager avec prudence la sélection de nouvelles causes présentant un intérêt particulier au cours du prochain exercice, ce qui nous permettra d'assumer un nombre accru de mandats ordinaires en droit familial et pénal.

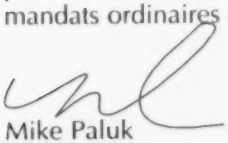

Mike Paluk
Avocat en chef

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE D'AIDE JURIDIQUE DE LA RÉGION DE L'OUEST

Le bureau de Brandon dessert le sud-ouest du Manitoba, dont la population est surtout rurale. C'est une région prospère. La population est restée relativement stable mais, avec l'essor de l'économie de services provoqué en grande partie par l'usine d'abattage de porc Maple Leaf, notre bureau a atteint, voire dépassé sa capacité. Nos services sont fournis par l'avocat en chef, trois avocats permanents, un technicien juridique, deux préposés à l'accueil et trois employés de soutien. Une forte proportion, d'ailleurs toujours grandissante, du travail du bureau touche à nos activités de bureau régional, mais la majorité de notre travail consiste néanmoins à fournir des services juridiques aux particuliers et aux groupes qui font appel à l'Aide juridique.

Le bureau fournit régulièrement l'avocat de service aux trois tribunaux de Brandon, soit au tribunal pour adultes, au tribunal pour adolescents et au tribunal des drogues, ainsi qu'aux tribunaux de Russell, Rossburn, Minnedosa, Virden, Neepawa, Waywayseecappo, Boissevain, Killarney et à la Cour de la protection de la jeunesse. Nous fournissons également un avocat de service aux autres tribunaux des environs au besoin.

Le bureau fait aussi régulièrement des consultations informelles. Les gens qui appellent pour consulter un avocat reçoivent des conseils par téléphone le jour même de leur appel. Si un suivi s'impose, l'avocat fixe un rendez-vous avec le demandeur à très brève échéance. Les gens qui appellent pour présenter une demande d'aide juridique, que ce soit avec un avocat de l'Aide juridique ou avec un avocat d'un cabinet privé, peuvent généralement obtenir un rendez-vous avec l'un des préposés à l'accueil en quelques jours. Nos quatre avocats acceptent les appels d'urgence en dehors des heures de bureau et prennent les mesures exigées par la situation, comme se rendre au poste de police, à l'un des détachements de la GRC, à l'établissement correctionnel de Brandon ou au centre psychiatrique pour adultes.

Notre entente avec le Westman Women's Shelter est toujours en vigueur. Nous garantissons aux résidentes de ce refuge une entrevue presque immédiate avec le technicien juridique ou un avocat, au refuge ou à notre bureau, à leur gré. Nous avons remarqué que la plupart préfèrent venir à notre bureau.

Le personnel du bureau continue de participer, de manière non officielle, aux activités organisées par la collectivité et par le conseil d'administration.

Le Centre communautaire d'aide juridique de la région de l'Ouest continue d'être productif. Notre centre est un « centre juridique communautaire », c'est-à-dire qu'outre son rôle de bureau régional, il cherche à répondre aux besoins des personnes de la localité qui ont le plus besoin de ses services. La majorité des causes qui relèvent du droit criminel et du droit de la famille ou qui mettent en cause des adolescents sont confiées à des avocats choisis par les clients. Si le client n'a pas désigné d'avocat particulier, la cause, en l'absence de conflits, va généralement à un de nos avocats internes. L'ajout prévu d'un deuxième quart de travail à l'usine Maple Leaf, cependant, réduira fort probablement la capacité du bureau de fonctionner comme il l'a toujours fait. Ce changement devrait se produire sous peu.

Lorne Giesbrecht
Directeur régional et avocat en chef

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE D'AIDE JURIDIQUE DE LA RÉGION DES PARCS

Le Centre communautaire d'aide juridique de la région des Parcs continue de répondre à la forte demande de notre secteur de service.

Au cours du dernier exercice, deux changements se sont produits, le plus important étant notre déménagement dans de nouveaux locaux. Maintenant située au cœur du centre-ville de Dauphin, la Société d'aide juridique de la région des Parcs a désormais une allure de bureau juridique « communautaire ». C'est quelque chose dont nous nous réjouissons. Nous sommes plus près du palais de justice et du Friendship Centre. Notre présence dans le milieu est plus en évidence maintenant que nous avons un bureau qui a pignon sur rue dans un immeuble qui nous est réservé. Notre déménagement s'imposait en partie à cause de notre expansion, mais aussi à cause d'un incendie survenu dans le restaurant qui était à l'autre extrémité du couloir de notre ancien immeuble. Ce déménagement s'est avéré concluant. Nous espérons demeurer dans ces nouveaux locaux pendant de nombreuses années.

Notre second ajout est une nouvelle clinique. C'est un franc succès. Située dans la Première nation de Ebb and Flow, cette nouvelle clinique est desservie par l'un de nos techniciens juridiques qui offre à la collectivité des services de consultation externe selon un horaire régulier. La réaction est jusqu'à présent excellente.

Au cours du prochain exercice , nous envisageons de créer une nouvelle clinique dans la Première nation Dog Creek.

L'un de nos techniciens juridiques continue d'offrir des consultations d'assistance juridique aux localités de Roblin, Swan River, Camperville et Gypsumville. Ces services cliniques sont offerts à d'autres collectivités de notre région géographique selon les besoins exprimés.

Nous continuons de fournir des services juridiques dans les domaines suivants : droit pénal, adolescents, aide sociale aux enfants, droit familial et administratif.

Nous fournissons les avocats de service aux tribunaux criminels pour adultes et pour adolescents à Amaranth, Ashern, Dauphin, Roblin et Swan River, entre autres. Un de nos avocats internes est présent à chaque séance de ces tribunaux pour obtenir des précisions de la police et déterminer la position du procureur à la première comparution, et pour discuter ensuite de l'affaire avec l'accusé. Il y a donc moins de remises et l'affaire se règle aussi rapidement qu'il convient et qu'il est possible.

Nous aidons les gens dont la cause est portée devant le Comité consultatif des services sociaux et devant le Conseil de révision en santé mentale. Nous comparaissons également devant le tribunal d'appel et la Commission d'appel des pensions pour des affaires concernant le Régime de pensions du Canada.

Nous fournissons aussi un avocat de service à trois tribunaux de protection de l'enfance et à deux tribunaux d'exécution des ordonnances alimentaires. Un de nos avocats internes est présent à chaque séance de ces tribunaux pour offrir une aide initiale aux parties non représentées.

Nous faisons constamment face à la difficulté que pose la diminution du nombre d'avocats privés qui sont disposés à accepter du travail d'aide juridique dans le domaine du droit de la famille. Nous sommes au cœur d'une initiative qui consiste à promouvoir la collaboration entre avocats comme moyen de résoudre les questions de droit familial. Le succès de ce projet allégera en partie la demande qui pèse sur le domaine du droit familial.

Le bureau du directeur de la région des Parcs continue de traiter toutes les demandes provenant de cette région, ainsi que celles des autres régions qui donnent lieu à un « conflit ».

Notre personnel – la directrice régionale, deux avocats internes, deux techniciens juridiques, l'assistant administratif de la directrice régionale et deux employés de soutien – continuent de faire du travail de vulgarisation et de participer aux activités de vulgarisation juridique dans nos collectivités. Des efforts concertés sont également déployés pour soutenir les efforts d'organisation des diverses campagnes caritatives dans nos collectivités. La directrice régionale est membre du conseil d'administration de TARAS Vision, organisme qui veille à ce que des services d'orientation soient offerts aux personnes qui ne peuvent pas se les permettre. Un avocat est membre

du conseil d'administration de la bibliothèque de Dauphin et du conseil exécutif du théâtre Amisk. L'autre avocat est membre des pompiers bénévoles, chef scout et membre du conseil de l'Église unie de Dauphin.

Notre personnel dévoué continue de manifester sa détermination de fournir des services juridiques de la plus haute qualité aux pauvres et aux travailleurs à faible revenu de la région des Parcs du Manitoba. Je félicite mon personnel pour son excellent travail.

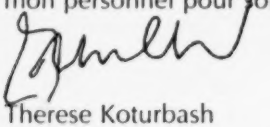

Therese Koturbash
Avocate en chef

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE D'AIDE JURIDIQUE DES RÉGIONS DU NORD

Le Centre communautaire d'aide juridique des régions du Nord, à The Pas, fournit des services d'aide juridique à The Pas et aux collectivités avoisinantes. Son personnel est composé de trois avocats, d'une technicienne juridique, d'un stagiaire, de deux secrétaires à temps plein et d'une secrétaire à mi-temps. Comme le Centre communautaire d'aide juridique des régions du Nord n'a pas réussi à trouver quelqu'un pour l'année de stage 2002-2003, la Société d'aide juridique a accordé un contrat de durée déterminée au stagiaire sortant, Leo Aniceto, qui a achevé avec succès ses contrats de stage. M. Aniceto demeurera donc parmi nous à titre de stagiaire et d'avocat à la fois pour la durée de son mandat (jusqu'à la fin de mars 2003).

Leonard Tailleur est l'avocat en chef ainsi que l'avocat chargé des affaires pénales. Jason Neustaeter est l'autre avocat chargé des affaires pénales à notre bureau. Quant à Suzanne Harbottle, elle est l'avocate chargée des affaires familiales.

Nous fournissons régulièrement un avocat de service à la Cour provinciale (affaires criminelles et familiales) et au tribunal pour adolescents aux endroits suivants : Pukatawagan, Flin Flon, Cranberry Portage, Snow Lake, Moose Lake, The Pas, Easterville et Grand Rapids. En outre, notre personnel est présent à la Cour du Banc de la Reine (affaires criminelles et familiales) à The Pas et Flin Flon. Notre personnel comparaît aussi de temps à autre devant des tribunaux administratifs, notamment la Commission d'appel des suspensions de permis, la Commission d'appel des services sociaux, la Commission de la location à usage d'habitation et le comité de discipline du Centre correctionnel de The Pas.

L'embauche de notre technicienne juridique bilingue (cri et anglais), Mandy Chastellaine, en 1997 a accru la disponibilité et l'efficacité du bureau dans son travail auprès des Premières nations.

Notre bureau à The Pas est ouvert de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi, et fournit conseils et aide sans rendez-vous quand

un membre du personnel est libre.

Notre avocat spécialisé en droit de la famille se rend au refuge d'urgence local quand le besoin se présente. En outre, notre stagiaire assure une séance de consultation sans rendez-vous chaque semaine au centre correctionnel de The Pas à l'intention autant des prisonniers condamnés que des accusés placés sous garde en attendant le règlement de leur affaire. Nous offrons régulièrement des consultations sans rendez-vous sur le circuit de la cour itinérante, généralement conjointement aux séances de la cour. En outre, notre technicienne juridique se rend à Pukatawagan une fois par mois.

Notre bureau, qui a complètement modernisé son système informatique, est maintenant branché sur le réseau du bureau principal à Winnipeg. Le bureau est également interconnecté sur un réseau interne.

Nos avocats de droit criminel ont atteint leur objectif de s'occuper eux-mêmes de toutes les demandes d'aide juridique qui n'indiquaient pas un choix d'avocat et d'être fréquemment l'avocat choisi. Nous offrons un excellent service autant dans notre programme de mandats que dans nos programmes d'avocats de service (ordinaire et élargi).

Léonard Tailleur
Avocat en chef

LE CENTRE COMMUNAUTAIRE D'AIDE JURIDIQUE DE THOMPSON

Le Centre communautaire d'aide juridique de Thompson dessert la ville de Thompson et 14 autres collectivités. Nous avons une avocate en chef, qui est aussi la directrice régionale, trois avocats permanents, trois techniciens juridiques et trois employés de soutien. Nous offrons des services en anglais, en cri et en français. Nous continuons d'offrir une séance hebdomadaire de consultations sans rendez-vous à Norway House, Cross Lake et Nelson House. Nous offrons aussi ce service dans d'autres collectivités au besoin.

Il n'y a pas eu de changement dans le personnel du bureau cette année.

La « stratégie judiciaire des Premières nations » continue d'évoluer et d'être pour nous source de nouveaux débouchés et défis.

La directrice régionale est responsable de Thompson, de The Pas, de Flin Flon et de 19 autres collectivités du Nord.

Theresa McDonald
Directrice régionale et avocate en chef

Legal Aid Activity by Area

For the Year Ended March 31, 2002
(with the 2001 Comparisons in Parenthesis)

Area	Applications for Legal Aid Certificates	Applications Refused	Certificates Issued Civil	Criminal	Youth	Certificates Cancelled	Persons Assisted by Duty Counsel
Brandon	1,450	272	678	483	98	156	3,367
	(1,585)	(308)	(758)	(462)	(82)	(232)	(3,350)
Dauphin	1,175	141	527	389	88	117	516
	(1,228)	(150)	(590)	(423)	(80)	(166)	(427)
The Pas & Thompson	2,175	161	822	1,059	206	101	5,637
	(2,231)	(203)	(742)	(1,105)	(198)	(104)	(6,471)
Winnipeg	16,709	2,378	6,347	5,736	1,085	2,790	25,013
	(16,661)	(2,068)	(6,509)	(5,550)	(1,128)	(3,112)	(23,468)
Provincial Total	21,509	2,952	8,374	7,667	1,477	3,164	34,533
	(21,705)	(2,729)	(8,599)	(7,540)	(1,488)	(3,614)	(33,716)

NOTES:

1. *In the fiscal year ended March 31, 2002 there was a total of 17,518 (17,627) certificates issued; of this total 3,767 (4,133) were issued to staff lawyers through the following community law centres.*

Winnipeg	*– Family Law/Poverty Law*	*1,375*	*(1,420)*
	– Criminal Trial	*485*	*(500)*
	– Youth	*59*	*(43)*
	– Child Protection	*353*	*(374)*
	– Broadway Adult	*47*	*(50)*
	– Aboriginal	*32*	*(28)*
Westman		*380*	*(349)*
Parklands		*386*	*(476)*
Northlands		*259*	*(398)*
Thompson		*391*	*(495)*
		3,767	*(4,133)*

2. *In the fiscal year ended March 31, 2002 there was a total of 34,533 (33,716) people assisted by Duty Counselling Services; of this total 32,548 (31,921) were assisted by staff lawyers through the following community law centres.*

Winnipeg	*– Family Law/Poverty Law*	*1,517*	*(3,018)*
	– Criminal Trial	*1,632*	*(1,351)*
	– Youth	*3,998*	*(4,540)*
	– Child Protection	*923*	*(813)*
	– Broadway Adult	*16,049*	*(13,054)*
	– Aboriginal	*2*	*(5)*
Westman		*3,332*	*(3,318)*
Parklands		*498*	*(414)*
Northlands		*1,395*	*(1,599)*
Thompson		*3,202*	*(3,809)*
		32,548	*(31,921)*

(Table continued on next page)

3. *For the year ended March 31, 2002 2,952 (13.7%) of the applications for Legal Aid were refused as compared to 2,729 (12.6%) in the previous year.*

4. *For the year ended March 31, 2002 there was a total of 17,310 (16,953) telephone and drop-in inquiries and 4,824 (4,753) non-certificate files opened for a total of 22,134 (21,706) people assisted. The following represents the breakdown by community law centre.*

Winnipeg	*– Administration*	*1,632*	*(1,639)*
	– Family Law/Poverty Law	*2,176*	*(2,233)*
	– Criminal Trial	*346*	*(354)*
	– Youth	*1,518*	*(1,389)*
	– Child Protection	*474*	*(596)*
	– Broadway Adult	*3,840*	*(2,731)*
	– Aboriginal	*1,133*	*(899)*
	– University	*868*	*(663)*
Westman		*2,960*	*(3,427)*
Parklands		*3,680*	*(3,161)*
Northlands		*1,030*	*(1,235)*
Thompson		*2,477*	*(3,379)*
		22,134	*(21,706)*

5. *For the year ended March 31, 2002 there was a total of 74,185 (73,049) people assisted either on a formal or informal basis.*

Analysis of Certificates Issued
For the Year Ended March 31, 2002
(with the 2001 Comparisons in Parenthesis)

Certificate Classification	Private Bar	Law Centres	Totals
CRIMINAL ADULT			
Murder	46 (38)	7 (7)	53 (45)
Attempt Murder	25 (16)	2 (3)	27 (19)
Manslaughter	9 (9)	Nil (1)	9 (10)
Sexual Assault - A	10 (9)	2 (3)	12 (12)
Sexual Assault - Indictable	198 (187)	49 (40)	247 (227)
Assault - B	155 (141)	23 (16)	178 (157)
Robbery	336 (351)	28 (27)	364 (378)
Cause Harm/Death	51 (42)	7 (13)	58 (55)
Other Sexual Offences - B	61 (76)	14 (16)	75 (92)
Arson	42 (47)	6 (10)	48 (57)
Narcotics - B	232 (262)	51 (49)	283 (311)
Incest	2 (Nil)	Nil (Nil)	2 (Nil)
Sexual Assault - Summary	42 (56)	13 (18)	55 (74)
Miscellaneous - B	20 (24)	3 (2)	23 (26)
Other Sexual Offences - C	10 (16)	2 (11)	12 (27)
Break, Enter	665 (623)	78 (98)	743 (721)
Possess Weapon Dangerous to Public Peace	168 (146)	16 (33)	184 (179)
Theft - Indictable	86 (95)	19 (11)	105 (106)
Possess Goods Obtained by Crime - Indictable	67 (49)	6 (14)	73 (63)
Forgery/Uttering	78 (63)	12 (15)	90 (78)
Fraud - Indictable	34 (32)	7 (12)	41 (44)
False Pretences - Indictable	3 (Nil)	Nil (Nil)	3 (Nil)

(Table continued on next page)

Certificate Classification	Private Bar	Law Centres	Totals
Mischief	170 (182)	22 (23)	192 (205)
U.A.L./Escape	48 (40)	2 (Nil)	50 (40)
Other Weapons Offences - C	47 (56)	12 (11)	59 (67)
Set Fire to Substance	1 (Nil)	Nil (Nil)	1 (Nil)
Communication for the Purpose	56 (31)	Nil (1)	56 (32)
Other Narcotics - C	82 (101)	23 (16)	105 (117)
M.V.O. - Federal	225 (231)	50 (50)	275 (281)
Uttering Threats	346 (387)	50 (60)	396 (447)
Obstruction	51 (40)	9 (12)	60 (52)
Breach Probation	590 (421)	43 (45)	633 (466)
Fraud - Summary	72 (52)	10 (11)	82 (63)
False Pretences - Summary	9 (15)	1 (1)	10 (16)
Possess Goods Obtained by Crime - Summary	72 (74)	4 (8)	76 (82)
Theft - Summary	330 (297)	30 (39)	360 (336)
Other Breach and F.T.A.	383 (297)	14 (35)	397 (332)
Assault - C	1,613 (1,547)	305 (468)	1,918 (2,015)
M.V.O. - Provincial	15 (11)	6 (2)	21 (13)
Other Federal Offences	106 (94)	22 (35)	128 (129)
Other Provincial Offences	17 (12)	3 (4)	20 (16)
Parole/Prison Law	46 (46)	9 (4)	55 (50)
Appeals - Client	55 (65)	8 (10)	63 (75)
Appeals - Crown	11 (13)	2 (7)	13 (20)
Junior Counsel	10 (5)	2 (Nil)	12 (5)
	6,695 (6,299)	972 (1,241)	7,667 (7,540)

Analysis of Certificates Issued
For the Year Ended March 31, 2002
(with the 2001 Comparisons in Parenthesis)

Certificate Classification	Private Bar	Law Centres	Totals
CRIMINAL YOUTH			
Murder	2 (9)	Nil (Nil)	2 (9)
Attempt Murder	6 (6)	Nil (1)	6 (7)
Manslaughter	2 (Nil)	Nil (1)	2 (1)
Sexual Assault - A	Nil (3)	Nil (Nil)	Nil (3)
Sexual Assault - Indictable	14 (17)	7 (4)	21 (21)
Assault - B	26 (24)	1 (10)	27 (34)
Robbery	146 (133)	2 (4)	148 (137)
Cause Harm/Death	1 (2)	1 (Nil)	2 (2)
Other Sexual Offences - B	10 (8)	Nil (1)	10 (9)
Arson	23 (32)	9 (4)	32 (36)
Narcotics - B	33 (20)	1 (2)	34 (22)
Incest	Nil (Nil)	Nil (Nil)	Nil (Nil)
Sexual Assault - Summary	8 (12)	5 (2)	13 (14)
Miscellaneous - B	1 (1)	1 (Nil)	2 (1)
Other Sexual Offences - C	Nil (5)	Nil (Nil)	Nil (5)
Break, Enter	308 (261)	19 (43)	327 (304)
Possess Weapon Dangerous to Public Peace	39 (42)	4 (6)	43 (48)
Theft - Indictable	78 (73)	3 (4)	81 (77)
Possess Goods Obtained by Crime - Indictable	33 (25)	1 (1)	34 (26)
Forgery/Uttering	7 (3)	3 (1)	10 (4)
Fraud - Indictable	4 (3)	Nil (Nil)	4 (3)
Mischief	49 (57)	10 (9)	59 (66)

(Table continued on next page)

Certificate Classification	Private Bar	Law Centres	Totals
U.A.L./Escape	21 (33)	Nil (1)	21 (34)
Other Weapons Offences - C	15 (10)	Nil (1)	15 (11)
Communication for the Purpose	2 (5)	Nil (Nil)	2 (5)
Other Narcotics - C	22 (13)	1 (Nil)	23 (13)
M.V.O. - Federal	17 (9)	3 (4)	20 (13)
Uttering Threats	31 (46)	2 (4)	33 (50)
Obstruction	5 (2)	1 (1)	6 (3)
Breach Probation	18 (13)	1 (2)	19 (15)
Fraud - Summary	8 (10)	1 (2)	9 (12)
False Pretences - Summary	Nil (Nil)	Nil (Nil)	Nil (Nil)
Possess Goods Obtained by Crime - Summary	30 (24)	3 (1)	33 (25)
Theft - Summary	57 (76)	2 (10)	59 (86)
Other Breach and F.T.A.	17 (15)	1 (2)	18 (17)
Assault - C	170 (160)	35 (47)	205 (207)
M.V.O. - Provincial	Nil (Nil)	Nil (1)	Nil (1)
Other Federal Offences	12 (11)	1 (1)	13 (12)
Other Provincial Offences	2 (2)	Nil (1)	2 (3)
Parole/Prison Law	Nil (Nil)	Nil (Nil)	Nil (Nil)
Youth Transfers	1 (1)	Nil (Nil)	1 (1)
Youth Reviews/Breaches	120 (123)	6 (11)	126 (134)
Appeals - Youth	9 (6)	5 (11)	14 (17)
Junior Counsel	1 (Nil)	Nil (Nil)	1 (Nil)
	1,348 (1,295)	129 (193)	1,477 (1,488)

Analysis of Certificates Issued
For the Year Ended March 31, 2002
(with the 2001 Comparisons in Parenthesis)

Certificate Classification	Private Bar	Law Centres	Totals
CIVIL			
Divorce	929 (1,010)	403 (434)	1,332 (1,444)
Separation	1,545 (1,555)	604 (552)	2,149 (2,107)
Variation: Maintenance/Enforcement	741 (758)	238 (224)	979 (982)
C.F.S.	576 (564)	335 (324)	911 (888)
Adoption	41 (34)	34 (33)	75 (67)
Parentage Proceeding	735 (712)	439 (384)	1,174 (1,096)
Immigration	126 (75)	Nil (8)	126 (83)
Welfare Matters	14 (41)	60 (79)	74 (120)
Other Administrative	25 (21)	52 (56)	77 (77)
Landlord/Tenant	12 (6)	8 (3)	20 (9)
Appeals - Civil	24 (33)	9 (11)	33 (44)
Legal Opinions - Civil	13 (21)	9 (18)	22 (39)
Other - Civil	26 (42)	44 (27)	70 (69)
Youth Court Appointed/Amicus	47 (72)	27 (45)	74 (117)
Workers Compensation	19 (9)	6 (6)	25 (15)
Mental Health Matters	15 (21)	14 (18)	29 (39)
Estate Matters	4 (4)	3 (Nil)	7 (4)
Defendant - Civil Suit	13 (21)	16 (7)	29 (28)
Plaintiff - Civil Suit	1 (9)	1 (4)	3 (13)
Immigration - Adjudicator's Appointment	Nil (Nil)	1 (Nil)	1 (Nil)
Private Guardianship	273 (287)	162 (170)	435 (457)
Enforcement Only	16 (11)	6 (12)	22 (23)

(Table continued on next page)

Certificate Classification	Private Bar	Law Centres	Totals
Variation: Access/Custody	339 (344)	75 (87)	414 (431)
Group Application	Nil (1)	Nil (2)	Nil (3)
Disbursements Only	6 (10)	Nil (Nil)	6 (10)
Other Family	168 (239)	120 (195)	288 (434)
	5,708 (5,900)	2,666 (2,699)	8,374 (8,599)

Analysis of Completed Cases by Types of Case
(Private Bar Only)
For the Year Ended March 31, 2002
(with the 2001 Comparisons in Parenthesis)

Type of Aid	Number of Cases	Total Fees and Disbursements	Average Cost Per Case
CRIMINAL ADULT			
Murder	31	$ 410,743	$ 13,249.77
	(32)	(352,091)	(11,002.86)
Attempt Murder	23	99,219	4,313.87
	(23)	(55,904)	(2,430.62)
Manslaughter	5	83,312	16,662.49
	(5)	(22,996)	(4,599.10)
Sexual Assault - A	6	10,887	1,814.50
	(8)	(13,532)	(1,691.49)
Import Narcotics	Nil	Nil	Nil
	(Nil)	(Nil)	(Nil)
Sexual Assault - Indictable	161	233,047	1,447.50
	(133)	(181,084)	(1,361.53)
Assault - B	135	168,673	1,249.43
	(126)	(121,639)	(965.39)
Robbery	314	418,670	1,333.34
	(350)	(368,406)	(1,052.59)
Cause Harm/Death	42	53,115	1,264.65
	(31)	(35,029)	(1,129.98)
Other Sexual Offences - B	56	62,734	1,120.26
	(58)	(77,856)	(1,342.34)
Arson	37	35,883	969.80
	(38)	(28,333)	(745.62)
Narcotics - B	206	203,036	985.61
	(222)	(183,713)	(827.54)
Incest	Nil	Nil	Nil
	(Nil)	(478)	(Nil)
Sexual Assault - Summary	42	39,673	944.59
	(61)	(35,034)	(574.33)
Miscellaneous - B	16	72,672	4,541.97
	(26)	(24,755)	(952.11)
Other Sexual Offences - C	10	44,134	4,413.40
	(17)	(15,067)	(886.32)
Break, Enter	561	320,645	571.56
	(635)	(281,253)	(442.92)
Possess Weapon Dangerous to Public Peace	151	77,353	512.27
	(148)	(74,787)	(505.32)
Theft - Indictable	88	48,488	551.00
	(83)	(35,321)	(425.55)
Possess Goods Obtained by Crime - Indictable	52	23,562	453.12
	(62)	(27,087)	(436.89)
Forgery/Uttering	73	32,080	439.46
	(51)	(21,761)	(426.69)
Fraud - Indictable	23	24,292	1,056.18
	(33)	(40,182)	(1,217.63)

(Table continued on next page)

Type of Aid	Number of Cases	Total Fees and Disbursements	Average Cost Per Case
False Pretences - Indictable	2	$ 438	$219.03
	(Nil)	(58)	(Nil)
Mischief	167	69,048	413.46
	(142)	(52,424)	(369.18)
U.A.L./Escape	43	17,320	402.78
	(37)	(11,174)	(302.00)
Other Weapons Offences - C	48	34,030	708.96
	(46)	(43,037)	(935.59)
Set Fire to Substance	1	874	873.76
	(Nil)	(Nil)	(Nil)
Communication for the Purpose	44	16,953	385.30
	(31)	(8,625)	(278.22)
Other Narcotics - C	84	63,331	753.95
	(100)	(45,922)	(459.22)
M.V.O. - Federal	191	81,263	425.46
	(219)	(89,124)	(406.96)
Uttering Threats	337	163,105	483.99
	(346)	(137,438)	(397.22)
Obstruction	43	20,024	465.68
	(29)	(15,546)	(536.06)
Breach Probation	495	174,780	353.09
	(341)	(94,442)	(276.96)
Fraud - Summary	64	34,358	536.84
	(54)	(21,939)	(406.28)
False Pretences - Summary	13	9,175	705.80
	(14)	(5,778)	(412.74)
Possess Goods Obtained by Crime - Summary	69	28,333	410.62
	(70)	(44,315)	(633.07)
Theft - Summary	299	105,310	352.21
	(292)	(88,646)	(303.58)
Other Breach and F.T.A.	333	123,507	370.89
	(236)	(72,489)	(307.16)
Assault - C	1,412	597,499	423.16
	(1,356)	(484,038)	(356.96)
M.V.O. - Provincial	13	3,411	262.41
	(8)	(2,831)	(353.90)
Other Federal Offences	103	107,641	1,045.06
	(93)	(71,118)	(764.71)
Other Provincial Offences	4	5,508	1,376.96
	(8)	(2,298)	(287.31)
Parole/Prison Law	34	122,207	3,594.31
	(37)	(19,081)	(515.71)
Appeals - Client	47	181,697	3,865.89
	(65)	(103,578)	(1,593.51)
Appeals - Crown	12	14,377	1,198.04
	(15)	(31,147)	(2,076.50)
Junior Counsel	3	10,317	3,439.04
	(3)	(6,661)	(2,220.35)
	5,893	$ 4,446,725	$ 754.58
	(5,684)	(3,448,019)	(606.62)

Analysis of Completed Cases by Types of Case
(Private Bar Only)
For the Year Ended March 31, 2002
(with the 2001 Comparisons in Parenthesis)

Type of Aid	Number of Cases	Total Fees and Disbursements	Average Cost Per Case
CRIMINAL YOUTH			
Murder	7	$ 75,939	$ 10,848.37
	(4)	(19,709)	(4,927.15)
Attempt Murder	5	6,557	1,311.34
	(4)	(5,407)	(1,351.64)
Manslaughter	Nil	3,623	Nil
	(Nil)	(194)	(Nil)
Sexual Assault - Weapon	Nil	149	Nil
	(4)	(3,306)	(826.43)
Import Narcotics	Nil	Nil	Nil
	(Nil)	(Nil)	(Nil)
Sexual Assault - Indictable	14	14,583	1,041.63
	(15)	(17,476)	(1,165.04)
Assault - B	25	40,869	1,634.76
	(20)	(15,812)	(790.61)
Robbery	119	113,785	956.18
	(135)	(90,808)	(672.65)
Cause Harm/Death	2	1,659	829.70
	(Nil)	(454)	(Nil)
Other Sexual Offences - B	9	6,043	671.43
	(10)	(8,717)	(871.75)
Arson	30	33,566	1,118.86
	(47)	(42,828)	(911.23)
Narcotics - B	21	16,229	772.82
	(13)	(8,942)	(687.82)
Incest	Nil	Nil	Nil
	(Nil)	(Nil)	(Nil)
Sexual Assault - Summary	6	2,422	403.72
	(5)	(2,642)	(528.34)
Miscellaneous - B	Nil	38	Nil
	(2)	(879)	(439.64)
Other Sexual Offences - C	1	451	450.70
	(5)	(5,088)	(1,017.59)
Break, Enter	242	100,285	414.40
	(276)	(106,462)	(385.73)
Possess Weapons Dangerous to Public Peace	31	13,839	446.42
	(38)	(12,548)	(330.21)
Theft - Indictable	61	24,822	406.92
	(68)	(20,607)	(303.04)
Possess Goods Obtained by Crime - Indictable	24	11,512	479.66
	(25)	(8,640)	(345.59)
Forgery/Uttering	6	1,444	240.61
	(2)	(719)	(359.26)
Fraud - Indictable	6	2,579	429.88
	(Nil)	(Nil)	(Nil)

(Table continued on next page)

Type of Aid	Number of Cases	Total Fees and Disbursements	Average Cost Per Case
Mischief	40 (43)	$ 13,687 (11,273)	$ 342.17 (262.17)
U.A.L./Escape	23 (26)	7,627 (5,816)	331.62 (223.69)
Other Weapons Offences	12 (10)	4,952 (3,019)	412.65 (301.92)
Communication for the Purpose	2 (4)	501 (1,407)	250.28 (351.66)
Other Narcotics - C	10 (13)	3,836 (6,178)	383.57 (475.25)
M.V.O. - Federal	7 (10)	2,898 (3,858)	414.01 (385.80)
Uttering Threats	24 (34)	7,846 (9,030)	326.93 (265.59)
Obstruction	4 (1)	1,316 (226)	328.90 (225.70)
Breach Probation	16 (17)	5,725 (4,122)	357.81 (242.50)
Fraud - Summary	9 (8)	2,348 (2,254)	260.87 (281.81)
False Pretences - Summary	Nil (Nil)	Nil (Nil)	Nil (Nil)
Possess Goods Obtained by by Crime - Summary	24 (25)	7,442 (6,322)	310.09 (252.89)
Theft - Summary	56 (82)	16,430 (20,668)	293.40 (252.05)
Other Breach and F.T.A.	15 (14)	4,972 (3,131)	331.49 (223.67)
Assault - C	145 (129)	52,830 (41,437)	364.34 (321.22)
M.V.O. - Provincial	Nil (Nil)	Nil (13)	Nil (Nil)
Other Federal Offences	13 (7)	3,853 (1,728)	296.39 (246.85)
Other Provincial Offences	1 (2)	165 (1,350)	165.49 (675.20)
Parole/Prison Law	Nil (1)	40 (332)	Nil (332.00)
Youth Transfers	1 (2)	393 (383)	393.00 (191.52)
Youth Reviews/Breaches	80 (122)	22,281 (32,229)	278.51 (264.18)
Appeals - Youth	6 (6)	5,529 (5,578)	921.45 (929.59)
	1,097 (1,229)	$ 635,063 (531,592)	$ 578.91 (432.54)

Analysis of Completed Cases by Types of Case
(Private Bar Only)
For the Year Ended March 31, 2002
(with the 2001 Comparisons in Parenthesis)

Type of Aid	Number of Cases	Total Fees and Disbursements	Average Cost Per Case
CIVIL			
Divorce	847	$ 482,546	$ 569.71
	(898)	(560,527)	(624.19)
Separation	1,145	572,990	500.43
	(1,262)	(667,713)	(529.09)
Variation: Maintenance/Enforcement	593	334,004	563.24
	(609)	(338,953)	(556.57)
C.F.S.	479	381,019	795.45
	(551)	(398,808)	(723.79)
Adoption	36	17,367	482.42
	(25)	(14,422)	(576.88)
Parentage Proceeding	580	316,906	546.39
	(662)	(379,843)	(573.78)
Immigration	64	39,864	622.87
	(115)	(65,298)	(567.81)
Welfare Matters	18	2,616	145.32
	(33)	(3,318)	(100.56)
Other Administrative	28	9,216	329.14
	(19)	(10,296)	(541.89)
Landlord/Tenant	8	2,073	259.09
	(8)	(3,166)	(395.69)
Appeals - Civil	24	17,774	740.58
	(16)	(15,121)	(945.08)
Legal Opinions - Civil	12	4,804	400.33
	(18)	(4,491)	(249.51)
Other - Civil	31	12,958	417.98
	(34)	(18,253)	(536.84)
Youth Court Appointed/Amicus	55	32,268	586.70
	(82)	(55,645)	(678.60)
Workers Compensation	5	3,459	691.89
	(4)	(3,710)	(927.56)
Mental Health Matters	19	6,596	347.14
	(13)	(4,279)	(329.14)
Estate Matters	2	1,628	814.22
	(5)	(3,014)	(602.80)
Defendant - Civil Suit	21	20,425	972.63
	(23)	(19,293)	(838.84)
Plaintiff - Civil Suit	6	9,218	1,536.30
	(11)	(23,634)	(2,148.58)
Immigration - Adjudicator's Appointment	Nil	Nil	Nil
	(Nil)	(Nil)	(Nil)
Private Guardianship	228	120,603	528.96
	(247)	(124,374)	(503.54)
Enforcement Only	13	4,089	314.57
	(5)	(1,232)	(246.43)

(Table continued on next page)

Type of Aid	Number of Cases	Total Fees and Disbursements	Average Cost Per Case
Variation: Access/Custody	304 (320)	$ 191,936 (208,873)	$ 631.37 (652.73)
Group Application	Nil (Nil)	Nil (Nil)	Nil (Nil)
Disbursements Only	6 (2)	26,875 (2,985)	4,479.09 (1,492.55)
Other Family	178 (180)	83,011 (80,570)	466.36 (447.61)
	4,702 (5,142)	$ 2,694.244 (3,007,818)	$ 573.00 (584.95)

Note: *As of March 31, 2002 there were approximately 12,140 cases yet to be completed and paid compared to 12,314 in the previous year.*

Legal Aid Fees and Disbursements by Area
(Private Bar Only)
For the Year Ended March 31, 2002
(with the 2001 Comparisons in Parenthesis)

	Total Fees and Disbursements	Completed Cases	Average Cost Per Case
CRIMINAL ADULT			
Brandon	171,250	397	431.36
	(206,405)	(396)	(521.22)
Dauphin	130,151	244	533.41
	(120,052)	(306)	(392.33)
The Pas & Thompson	302,304	693	436.23
	(241,761)	(581)	(416.11)
Winnipeg	3,843,020	4,559	842.95
	(2,879,801)	(4,401)	(654.35)
CRIMINAL YOUTH			
Brandon	19,317	60	321.95
	(29,424)	(82)	(358.83)
Dauphin	19,246	46	418.40
	(20,299)	(45)	(451.09)
The Pas & Thompson	49,468	124	398.94
	(50,165)	(107)	(468.83)
Winnipeg	547,032	867	630.95
	(431,704)	(995)	(433.87)
CIVIL			
Brandon	182,033	372	489.34
	(157,995)	(296)	(533.77)
Dauphin	81,741	176	464.44
	(102,492)	(206)	(497.53)
The Pas & Thompson	169,205	351	482.07
	(154,858)	(334)	(463.65)
Winnipeg	2,261,265	3,803	594.60
	(2,592,477)	(4,306)	(602.06)
	$ 7,776,032	11,692	$ 665.07
	(6,987,433)	(12,055)	(579.63)

NOTE: Reconciliation to private bar fees and disbursements disclosed on the financial statements:

Fees and disbursements per private bar system as above	*$ 7,776,032*
Add: Accruals	*302,772*
Less: Repayment of Holdback	*nil*
Fees and disbursements on an accrual basis as per the financial statements	*$ 8,078,804*

Duty Counsel Fees and Disbursements
(Private Bar Only)
For the Year Ended March 31, 2002
(with the 2001 Comparisons in Parenthesis)

	Total Fees and Disbursements	Persons Assisted	Average Cost Per Case
Brandon	1,712 (1,604)	23 (32)	74.42 (50.12)
Dauphin	1,023 (1,001)	15 (13)	68.21 (77.04)
The Pas & Thompson	27,278 (41,338)	909 (1,063)	30.01 (38.89)
Winnipeg	32,726 (26,224)	783 (687)	41.80 (38.17)
	$ 62,739 (70,167)	1,730 (1,795)	$ 36.27 (39.09)

NOTE: The financial statements show total duty counsel disbursements of $133,964. That figure includes disbursements of $13,580 for Age and Opportunity, $34,004 for on-call duty counsel, $23,641 for communication and travel costs recorded in the fiscal year.

RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL REPORTING

The accompanying financial statements of The Legal Aid Services Society of Manitoba are the responsibility of management and have been prepared in accordance with the accounting policies stated in Note 2 to the financial statements for the year ended March 31, 2002.

As management is responsible for the integrity of the financial statements, management has established systems of internal control to provide reasonable assurance that assets are properly accounted for and safeguarded from loss.

The responsibility of the Auditor General is to express an independent professional opinion on whether the financial statements are fairly presented in accordance with the accounting policies stated in the financial statements. The Auditor's Report outlines the scope of the audit examination and provides the audit opinion.

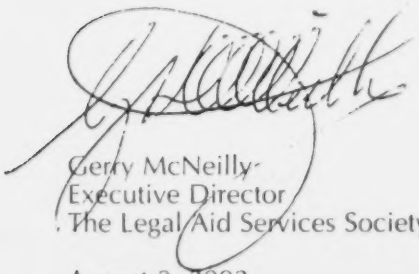

Gerry McNeilly
Executive Director
The Legal Aid Services Society of Manitoba

August 2, 2002

Office of the Auditor General

500 - 330 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba
CANADA R3C 0C4

AUDITORS' REPORT

To the Legislative Assembly of Manitoba
To the Board of Directors of The Legal Aid Services Society of Manitoba

We have audited the balance sheet of The Legal Aid Services Society of Manitoba as at March 31, 2002 and the statements of revenue and expenditure, changes in net assets and cash flow for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Society's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of The Legal Aid Services Society of Manitoba as at March 31, 2002 and the results of its operations and its cash flow for the year then ended in accordance with the accounting policies stated in note 2 to the financial statements.

Office of the Auditor General

Office of the Auditor General

Winnipeg, Manitoba
August 2, 2002

THE LEGAL AID SERVICES SOCIETY OF MANITOBA

Balance Sheet
as at March 31

	2002	2001
ASSETS		
Current Assets		
Bank	$ 181,721	$ 434,398
Client accounts receivable, net (Note 3)	1,063,833	986,487
Receivable from the Province of Manitoba	80,000	77,000
Receivable from the Gov't of Canada	68,965	-
Receivable from the Manitoba Law Foundation	48,750	-
Other receivables, net (Note 4)	89,884	83,405
Prepaid expense	461,947	276,951
	1,995,100	1,858,241
Capital Assets, Net (Note 5)	88,510	11,705
Long-term receivable - severance - Province of Manitoba (Note 6)	716,166	716,166
Long-term receivable - pension - Province of Manitoba (Note 13)	8,121,522	7,254,785
	$ 10,921,298	$ 9,840,897
LIABILITIES AND NET ASSETS		
Current Liabilities		
Accounts payable	$ 1,084,413	$ 921,879
Accrued vacation pay	758,117	649,912
Deferred revenue from clients	375,770	352,215
Deferred contribution from Province of Manitoba (Note 7)	30,000	30,000
	2,248,300	1,954,006
Severance liability (Note 6)	1,001,117	895,503
Provision for employee pension benefits (note 13)	8,121,522	7,254,785
Net Assets	(449,641)	(263,397)
	$ 10,921,298	$ 9,840,897

Approved by the Board

Chairperson

Director

THE LEGAL AID SERVICES SOCIETY OF MANITOBA

Statement of Revenue and Expenditure
for the year ended March 31

	2002	2001
Revenue		
Province of Manitoba (Note 8)	$ 15,445,958	$ 14,656,891
Manitoba Law Foundation (Note 9)	2,088,908	1,523,935
Contributions from clients	938,693	989,074
Recoveries from third parties	651,630	680,238
Government of Canada	85,732	3,116
Judgment costs and settlements	117,987	162,854
Interest income	16,008	40,591
Other	3,178	2,982
	$ 19,348,094	$ 18,059,681
Expenditure		
Private bar fees and disbursements, net (Note 12)		
Legal aid certificates	$ 8,078,804	$ 7,160,533
Duty counsel services	133,964	208,911
Transcripts and Other Contributed Services	82,326	84,384
	8,295,094	7,453,828
Community Law Centres, Schedule 1	6,982,178	6,654,126
Public Interest Law Centre, Schedule 1	523,732	486,828
University Law Centre, Schedule 1	69,951	73,604
General and administrative, Schedule 1	3,663,383	3,414,455
	$ 19,534,338	$ 18,082,841
Deficiency of revenue over expenditure	$ (186,244)	$ (23,160)

THE LEGAL AID SERVICES SOCIETY OF MANITOBA

Statement of Cash Flow
for the year ended March 31

	2002	2001
Cash Flow Provided by (Used In) Operating Activities:		
Deficiency of revenue over expenditure for the year	$ (186,244)	$ (23,160)
Add items not affecting cash		
Amortization	8,216	1,163
Bad Debt Expense	152,913	318,936
Changes in working capital:		
Client accounts receivable	(230,259)	(344,614)
Province of Manitoba receivable	(3,000)	29,000
Gov't of Canada receivable	(68,965)	-
Manitoba Law Foundation receivable	(48,750)	-
Other receivables	(6,479)	20,119
Prepaid expense	(184,996)	(213,796)
Accounts payable and accrued vacation pay	270,739	185,156
Deferred revenue	23,555	4,206
Deferred contribution from Province of Manitoba	-	(140,770)
	(273,270)	(163,760)
Cash Flow Provided by (Used In) Financing Activities:		
Increase in long-term funding commitments	(866,737)	(822,154)
Increase in severance liability	105,614	52,276
Increase in provision for employee pension benefits	866,737	822,154
	105,614	52,276
Cash Flow Provided by (Used In) Investing Activities:		
Purchase of capital assets	(85,021)	(12,868)
	(85,021)	(12,868)
Net Increase/(Decrease) in Cash for the Year	(252,677)	(124,352)
Cash - Beginning of Year	434,398	558,750
Cash - End of Year	181,721	434,398

THE LEGAL AID SERVICES SOCIETY OF MANITOBA

Schedule of Expenditures
For the Year Ended March 31

	COMMUNITY LAW CENTRES		PUBLIC INTEREST LAW CENTRE		UNIVERSITY LAW CENTRE		GENERAL AND ADMINISTRATIVE		TOTAL	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Advertising	$ -	$ -	$ -	$ -	$ -	$ -	$ 18,222	$ 17,774	$ 18,222	$ 17,774
Amortization	3,122	545	1,048	119	-	-	4,048	503	8,218	1,183
Bad debts	-	-	-	-	-	-	152,913	318,936	152,913	318,936
Bank charges	-	-	-	-	-	-	2,148	1,980	2,148	1,980
Board expenses	-	-	-	-	-	-	27,200	29,403	27,200	29,403
Collection costs	-	-	-	-	-	-	15,904	16,815	15,904	16,815
Computer costs	13,491	9,291	666	149	-	-	44,137	24,643	58,293	34,083
Duty counsel	109,025	96,571	-	-	183	-	1,850	2,684	111,058	98,256
Equipment maintenance	68,967	73,231	2,791	6,657	-	-	29,714	29,650	102,482	111,538
Expert witnesses & consultants	-	-	-	41,822	-	-	-	-	-	41,822
Fee disbursements	217,962	238,499	129,044	51,522	817	984	10,878	7,341	358,421	298,326
Library	46,682	44,952	8,621	8,409	315	332	29,441	20,414	85,059	74,107
Meetings	5,234	11,726	71	-	-	80	19,471	14,568	24,776	26,336
Office expenses	149,482	150,488	11,717	13,824	2,499	2,380	105,033	131,251	267,731	297,943
Office relocation	22,770	15,748	-	-	-	-	-	720	22,770	16,468
Pension costs (note 12)	-	-	-	-	-	-	966,687	863,842	966,687	863,842
Premise costs	372,919	380,620	18,731	17,914	4	7	119,144	112,945	510,798	521,486
Professional fees	99,883	123,822	7,879	9,606	2,725	5,260	100,994	97,021	211,181	235,652
Salaries, benefits and levy	5,523,480	5,130,838	326,874	319,832	60,531	88,379	1,749,933	1,564,633	7,660,818	7,074,682
Severance Liability	-	-	-	-	-	-	105,814	62,575	105,814	62,575
Staff development	36,488	30,620	3,231	4,644	-	-	57,365	9,156	97,084	44,420
Staff recruitment	12,500	4,981	-	100	-	-	2,550	0	15,050	4,781
Telephone	104,585	107,641	6,399	3,951	1,597	1,958	88,724	73,799	201,305	187,349
Transcripts and Other Contributed Services	70,433	78,653	-	-	-	-	-	-	70,433	78,653
Travel	126,368	147,220	5,641	6,290	1,580	3,334	11,515	14,012	145,101	170,848
TOTAL	$ 6,987,178	$ 6,654,126	$ 523,732	$ 486,823	$ 89,951	$ 73,904	$ 3,863,382	$ 3,414,455	$ 11,239,244	$ 10,629,013

THE LEGAL AID SERVICES SOCIETY OF MANITOBA

Statement of Changes in Net Assets
For the year ended March 31

	2002			2001
	Invested in Capital Assets	Unrestricted Net Assets	Total	Total
Balance, Beginning of Year as previously stated	-	(275,102)	(275,102)	(240,237)
Restatement of Prior Year (Note 15)	11,705	-	11,705	-
Balance, Beginning of Year as Restated	11,705	(275,102)	(263,397)	(240,237)
Deficiency of Revenue over Expenditures	(8,216)	(178,028)	(186,244)	(23,160)
Capital Asset Additions	85,021	(85,021)	-	-
BALANCE, END OF YEAR	88,510	(538,151)	(449,641)	(263,397)

1. Nature of the Society

The Legal Aid Services Society of Manitoba (the Society) was established by an Act of the Legislative Assembly of Manitoba.

The objects of the Society, as set out in the Act, are:

- to provide legal advice and services to individuals, groups and organizations who, left to their own means, could not afford to retain the service of a lawyer.
- to furnish legal aid advice to groups and organizations involving matters of an interest common to members of the group and relating to issues of public interest such as, but not restricted to, consumer and environmental issues.

The Society is economically dependent upon the Province of Manitoba. Other revenue sources include the Manitoba Law Foundation, individual clients, and third party agencies.

2. Significant Accounting Policies

a) Accounting Basis

The financial statements are prepared on an accrual basis of accounting except for private bar fees and disbursements which are recognized as expenditures based on lawyers' billings dates rather than the dates of providing required services.

b) Recognition of Contributions from Clients

Clients may be required to pay a portion or all of the legal costs incurred on their behalf by the Legal Aid Services Society of Manitoba based on the clients' ability to pay.

i) Agreements to Pay

Clients who are able to pay, sign an agreement to pay for their portion of the applicable legal costs. The amount the client is required to pay is specified on the legal aid certificate. The revenue and receivable are recognized when the certificate is signed.

ii) Expanded Eligibility

Under terms of expanded eligibility, clients are required to pay all of the legal costs and an administration fee of 25%. The revenue and receivable are recognized based on the date of the lawyer's billing.

iii) Charges on Land

Charges on Land are registered under Section 17 of the Legal Aid Services Society Act in Land Titles on property owned by clients. The revenue and receivable are recognized at the later of the date the lien is filed or the date of the lawyer's billing. Collection of these accounts in the future is dependent on the client disposing of the property or arranging for payment.

c) Allowance for Doubtful Accounts

An allowance for doubtful accounts is recorded against receivables based on a specific review of accounts, except for the allowance against charges on land, which is recorded at 50% of the outstanding balance.

d) Capital Assets

Capital Assets are recorded at cost less accumulated amortization. Amortization is proved on the straight-line basis over the estimated useful life of the asset as follows:

- Furniture and office equipment - 10 years
- Computer Hardware and Software - 4 years
- Leasehold Improvements - over the term of the lease

e) Contributed Services

Under an arrangement between the Society and the Department of Justice, the Department provides transcripts and other services to the Society at no cost. The value of these contributed services is recorded as revenue and as an expenditure.

f) Measurement Uncertainty

The preparation of financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingencies at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. Actual results could differ from these estimates.

g) Pension Plan

Employees of the Society are pensionable under the Civil Service Superannuation Act. The Society accrues a provision for the liability for the employer's share of employee pension benefits, including future cost of living adjustments, based on an actuarial valuation.

h) Financial Instruments

Legal Aid Services Society's financial instruments consist of cash, accounts receivable, accounts payable, and accrued liabilities. Unless otherwise noted, it is management's opinion that the Society is not exposed to significant interest, currency or credit risks arising from these financial instruments. The fair value of these financial instruments approximates their carrying values.

3. Client Accounts Receivable, net

	2002	2001
Agreements to Pay	$ 66,266	$ 55,734
Expanded Eligibility	412,364	375,421
Charges on Land	1,693,688	1,627,663
	2,172,318	2,058,818
Less: Allowance for Doubtful Accounts	1,108,485	1,072,331
Clients Accounts Receivable, net	$ 1,063,833	$ 986,487

4. Other Receivables, net

	2002	2001
Court Costs	$ 172,681	$ 147,049
Child & Family Services	5,705	3,970
Social Services	68,465	68,785
Employee Advances and GST Recoverable	11,051	4,227
	257,902	224,031
Less: Allowance for Doubtful Accounts	168,018	140,626
Other Receivables, net	$ 89,884	$ 83,405

5. Capital Assets

	2002		2001	
	Cost	Accumulated Amortization	Cost	Accumulated Amortization
Furniture and office equipment	$ 32,212	$ 1,841	$ 2,301	$ 115
Computer Hardware & Software	23,493	3,942	4,023	503
Leasehold Improvements	42,185	3,597	6,544	545
	$ 97,890	$ 9,380	$ 12,868	$ 1,163
Net Book Value		$ 88,510		$ 11,705

6. Severance pay benefits

Effective April 1, 1998, Legal Aid is recording accumulated severance pay benefits for their employees. Severance pay is determined by multiplying years of service, to a maximum of fifteen years, by the weekly salary at date of retirement, provided the employee reaches nine years of

service and retires from Legal Aid. The estimate is based upon the method of calculation set by the Province of Manitoba.

The Province accepted responsibility for the severance benefits accumulated by Legal Aid employees to March 31, 1998. Accordingly, the opening severance pay liability balance as at April 1, 1998 of $716,166 was completely offset by a receivable from the Province. There are no terms of repayment for the receivable, and the amount will remain fixed at $716,166.

7. Special Trial

During the fiscal year ended March 31, 1999, Legal Aid retained counsel for a number of accused under a special order from the Province of Manitoba. These retainers are not governed by Legal Aid tariff or regulations but are a special agreement between the Private Bar and Legal Aid. All funding received from the Province of Manitoba for this trial is restricted solely for expenditures incurred in the process of defending those accused. Any funding not committed at the end of the special trial must be returned to the Province of Manitoba.

	2002	2001
Revenue from the Province of Manitoba	$ -	$ 1,342,715
Expenditures, Private Bar and Staff	-	1,342,715
Excess of revenue over (under) expenditure	$ -	$ -

At March 31, 2002, Legal Aid was holding $30,000 in deferred contributions from the Province of Manitoba pertaining to this special trial. The main trial was completed within the prior fiscal year, however final assessment of billings related to appeal proceedings are still outstanding.

8. Revenue from the Province of Manitoba

	2002	2001
Grant	$ 8,023,200	$ 7,691,605
Salaries and other payments	6,662,042	6,243,761
Health and post secondary education tax levy	144,579	132,360
Employer portion of employee benefits	463,378	426,128
Contributed Services	152,759	163,037
	$ 15,445,958	$ 14,656,891

Funding from the Province of Manitoba includes the Society's share of provisions recorded for unfunded pension liabilities.

9. Revenue from the Manitoba Law Foundation

	2002	2001
Statutory Grant	$ 1,893,908	$ 1,328,935
Public Interest Law Centre	150,000	150,000
University Law Centre	45,000	45,000
	$ 2,088,908	$ 1,523,935

A statutory grant, pursuant to subsection 65(1) of The Law Society Act, is received annually from The Manitoba Law Foundation. The Society's share under the Act is 50% of the total interest on lawyers' trust accounts as received by the Foundation or a minimum of $1,007,629, whichever is greater. In the event that interest received by the Foundation in the preceding year, after deduction of the Foundation's operational expenses, is not sufficient to pay the statutory minimum of $1,007,629 to The Legal Aid Services Society, the Act provides for pro-rata sharing of the net interest.

For March, 2002 the amount of the grant exceeded the minimum due to higher interest rates during 2000/01 and the level of lawyer trust accounts.

Other grants from The Manitoba Law Foundation are received pursuant to subsection 65(4) of The Law Society Act. These grants are restricted for the Public Interest Law Centre and the University Law Centre. At March 31, 2002, there were no unrestricted funds remaining from these grants.

10. Commitments

i) Lease

The Society rents facilities under operating leases. Unpaid remaining commitments under the leases, which expire at varying dates to March 31, 2007 are:

2003	$ 430,237
2004	$ 399,386
2005	$ 399,386
2006	$ 399,386
2007	$ 274,412
	$ 1,902,807

ii) Private Bar

Estimated total commitments for future billings on outstanding legal aid certificates amount to $6,707,000 as at March 31, 2002 (2001 - $6,293,000).

11. Related Parties Transactions

The Society is related in terms of common ownership to all Province of Manitoba created departments, agencies and crown corporations. The Society enters into transactions with these entities in the normal course of business.

12. Private Bar Fees and Disbursements, net

	Fees	Disbursements	2002 Total	2001 Total
Legal Aid Certificates	$7,377,718	$687,452	$8,065,170	$ 7,200,260
Reduction in fees	(52,310)	-	(52,310)	(231,590)
Holdback Repayment	65,944	-	65,944	191,863
	7,391,352	687,452	8,078,804	7,160,553
Duty Counsel	133,921	-	133,921	209,773
Reduction in fees	(720)	-	(720)	(2,502)
Holdback Repayment	763	-	763	1,640
	133,964	-	133,964	208,911
Transcripts and Other Contributed Services	-	82,326	82,326	84,384
Net	$7,525,316	$769,778	$ 8,295,094	$ 7,453,828

Since 1992 the private bar fees have been reduced by a percentage determined by the Board. The specific reduction applied to the private bar fees is the reduction in fees approved by the Board relating to the year in which the legal aid file was opened. For March 31, 2002 the percentage reduction in fees approved by the Board was set at 5% for criminal matters only. However, a holdback holiday was in place for all files billed in the 2002 fiscal year. There is no liability for the reduction of fees held back beyond the distribution approved by the Board each year.

13. Provision for Employee Pension Benefits

Pension costs consist of the employer's share of pension benefits paid to retired employees, as well as the increase in the unfunded pension liability during the fiscal year. This liability is determined by an actuarial valuation every three years with the balances for the intervening years being determined by formula provided by the actuary. The most recent valuation was completed as at December 31, 1998 by Ellement & Ellement Ltd., Consulting Actuaries.

	2002	2001
Balance at beginning of year	$ 7,254,785	$ 6,432,631
Benefits accrued	414,865	379,401
Interest accrued on benefits	551,823	484,440
Benefits paid	(99,951)	(41,687)
Balance at end of year	$ 8,121,522	$ 7,254,785

The key actuarial assumptions were a rate of return of 7% (1995 - 7.5%), 3% inflation (1995 - 3.75%), salary rate increases of 4.5% (1995 - 5.5%) and post retirement indexing at 2/3 of the inflation rate. The entry age normal actuarial cost method was used and the liabilities have been extrapolated to March 31, 2002 using a formula provided by the actuary.

The Province of Manitoba has accepted responsibility for the unfunded pension liability. Accordingly the provision for employee pension benefits is offset by a receivable from the Province of Manitoba. There are no terms of repayment for this receivable.

14. Public Sector Compensation Disclosure

For the purposes of the Public Sector Compensation Disclosure Act, all compensation for employees, Board members and the private bar fees and disbursements from The Legal Aid Services Society of Manitoba is disclosed in a separate statement.

15. Change in Accounting Policy

Effective April 1, 2001, The Legal Aid Services Society changed their accounting policy to reflect the capitalization of tangible capital assets. This policy has been accounted for retroactively to April 1, 2000. This change in accounting policy has had the effect of decreasing the deficiency of revenue over expenditures reported at March 31, 2002 by $76,805 (2001 - $11,705) and increasing the net assets balance at March 31, 2002 by $88,510 (2001 - $11,705).

16. Comparative Figures

Certain of the 2001 financial statement figures have been reclassified to be consistent with the 2002 presentation.

Office of the Auditor General

500 - 330 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba
CANADA R3C 0C4

AUDITORS' REPORT
Supplementary Financial Information Prepared in Accordance with The Public Sector Compensation Disclosure Act

To the Legislative Assembly of Manitoba, and
To the Board of Directors of The Legal Aid Services Society of Manitoba

We have audited the Statement of Compensation Paid to Board Members and Employees and the Statement of Private Bar Fees and Disbursements in Excess of $50,000 for The Legal Aid Services Society of Manitoba for the year ended March 31, 2002 prepared in accordance with Sections 2 and 4 of The Public Sector Compensation Disclosure Act. This financial information is the responsibility of the management of The Legal Aid Services Society of Manitoba. Our responsibility is to express an opinion on this financial information based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial information is free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial information. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial information.

In our opinion, these statements present fairly, in all material respects, the compensation payments to board members and employees, and payments to persons providing legal aid services for the year ended March 31, 2002 by The Legal Aid Services Society of Manitoba in accordance with the provisions of The Public Sector Compensation Disclosure Act.

Office of the Auditor General

Office of the Auditor General

Winnipeg, Manitoba
August 2, 2002

The Legal Aid Services Society of Manitoba
Statement of Private Bar Fees and Disbursements in Excess of $50,000
For the Year Ended March 31, 2002
(Prepared in accordance with Section 4 of the Public Sector Compensation Disclosure Act)

Name of Firm	Amount
PHILLIPS, AIELLO	1,211,324.50
BRODSKY & COMPANY	527,333.07
GINDIN, WOLSON, SIMMONDS	510,308.12
CASSIDY, RAMSAY	485,828.19
SAHEEL ZAMAN LAW OFFICE	319,129.04
PINX ROITENBERG CAMPBELL	259,246.34
SMITH, DUNCAN	243,654.67
HUNT, MILLER & COMBS	190,528.23
JOYCEY, VANDONGEN	168,267.73
ARCHER PHILLIPS LAW OFF.	141,973.72
JONES & ASSOCIATES	127,664.43
MYERS WEINBERG KUSSIN	125,363.02
MARTIN GLAZER LAW OFFICE	122,785.10
STANLEY S. NOZICK	104,166.18
KOHAYKEWYCH & ASSOC.	101,383.77
EDMOND & ASSOCIATES	94,784.01
GISELE CHAMPAGNE	82,499.28
SANDIP SETT	80,173.66
BILL ARMSTRONG	78,785.52
JODY BROWN	74,853.00
KILLEEN CHAPMAN	71,928.70
SKINNER LAW OFFICE	71,687.14
CORNE & CORNE	68,233.32
ROXROY WEST	67,680.45
JOHN MCAMMOND LAW OFFICE	65,467.53
JOHN DOVENER WHITE	63,042.31
PERLOV STEWART LINCOLN	61,530.92
WILDER WILDER & ASSOC.	60,932.99
KAMERON HUTCHINSON	59,113.26
HELIX BIOTECH CORP.	58,903.50
POOLE LAW OFFICE	58,694.16
ELAINE M. LEDARNEY	57,624.36
MCDONALD THOMPSON	56,515.96
KUCHER & NICHOLS	56,252.51
GIPINELL, BAUMAN & ASSOC.	54,639.88
MCROBERTS LAW OFFICES	50,868.83

The payments reflected in this statement are on a cash basis, net of the private bar reduction in fees.

The Legal Aid Services Society of Manitoba
Statement of Compensation Paid to Board Members and Employees
For the year Ended March 31, 2002
(Prepared in accordance with Section 2 of the Public Sector Compensation Disclosure Act)

Paid to Board Members:	
In aggregate	$21,153.68

Paid to employess in excess of $50,000:

Name	Position	Amount
McNeilly, G.K.	Executive Director	$99,357.10
McDonald, T.	Supervising Attorney	96,569.50
Taillleur, L.J.	Supervising Attorney	95,286.70
Cliffford. G.	Director of Operations	94,792.22
Allen, H.L.	Supervising Attorney	94,297.06
Sherman, C.D.	Supervising Attorney	94,297.06
Sandhu, F.H.	Supervising Attorney	94,002.67
Malcolm, W.L.	Director of Policy & Planning	93,810.50
Koturbash, T.M.	Supervising Attorney	93,414.66
Klassen, R.G.	Deputy Director	93,390.92
Giesbrecht, L.B.	Supervising Attorney	93,119.50
Paluk, M.D.	Supervising Attorney	93,119.50
Dunn, W.	Legal Director	91,677.04
Merrett,W.	Area Director	91,677.04
Pitts, H.	Staff Attorney	85,192.68
Bates,G.D.	Staff Attorney	84,583.17
Grafton, R.N.	Staff Attorney	83,771.54
Peters, H.C.	Staff Attorney	83,771.54
McGarry, A.B.	Staff Attorney	83,686.61
Birks, C.G..	Staff Attorney	83,571.54
Cadloff, K.A.	Staff Attorney	83,571.54
Hawrysh, G.B.	Staff Attorney	83,277.15
Hwozdulych, B.A.	Staff Attorney	83,277.15
Walker, M.	Staff Attorney	83,067.94
Dzydz, D.	Staff Attorney	82,715.33
Krause, R.	Staff Attorney	82,689.14
Brecht, R.B.	Staff Attorney	82,393.98
Chartrand, L..R.	Staff Attorney	82,393.98
Hart, M. E.	Staff Attorney	82,393.98
Heinrichs, R.M.	Staff Attorney	82,393.98
MacAulay,G.G.	Staff Attorney	82,393.98
Roller, C.C.	Staff Attorney	79,465.05
McCaffrey, K. M.	Staff Attorney	79,002.39
Pauls, C.	Staff Attorney	78,917.73
Glowacki, L.J.	Staff Attorney	77,542.97
Peltz, A.	Director	77,113.95
Williams, J.B.	Staff Attorney	76,568.84
Harbottle, S.M.	Staff Attorney	76,151.17
Sansregret, A.	Staff Attorney	75,223.31
Neustaeter, J.G.	Staff Attorney	72,238.30
Libman, A.M.	Staff Attorney	70,914.20
Connor, M.	Staff Attorney	69,468.94
Kingsley, P.	Staff Attorney	68,160.01
Ramsay, J.	MIS Director	67,681.53
Barclay, J.A.	Staff Attorney	65,650.84
Stewart, W.A.	Staff Attorney	65,639.72
Johnston, S.	Staff Attorney	64,888.91
Balneaves,S.	Information Services Officer	62,854.76
Dwarka, R.	Director-Administration	61,059.48
Robinson, G.B.	Staff Attorney	56,756.97
Van Schie, S.	Staff Attorney	56,665.11
Paler, S.	Staff Attorney	54,037.91
Congdon, W.J.G.	Staff Attorney	51,302.84
Raposa, S.	Staff Attorney	50,636.91